

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mars 2012**

-----

**2012 DAC 159** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel André Berthelot et Yvette Semard 34/36 rue de la Folie Regnault à Paris (11e).

**Madame Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure,**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel André Berthelot et Yvette Semard 34/36 rue de la Folie Regnault à Paris 11e ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 12 mars 2012;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine Vieu-Charier au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel André Berthelot et Yvette Semard 34/36 rue de la Folie Regnault à Paris 11e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : Ici ont vécu Marcel André Berthelot F.T.P.F. fusillé par les nazis le 26 février 1943 Mort pour la France et sa compagne Yvette Semard F.T.P.F. résistante internée, évadée des camps de Vichy.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 948 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 12V00149 DAC.